

Bourse d'étude pour les étudiants de l'Institut National de Technologie

Le Ministère de l'Education, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (MEXT) du Japon offre des bourses d'études et de recherche aux étudiants burkinabè désireux d'entreprendre des études supérieures dans les universités japonaises, au compte du programme de bourse du Gouvernement japonais, au titre de l'année 2022.

L'objectif est de promouvoir la formation de jeunes qui vont servir de ponts pour renforcer l'amitié entre le Japon et le Burkina Faso et contribuer ainsi au développement des deux pays et du monde entier.

1. Définition « les étudiants de l'Institut National de Technologie »

Sont considérés comme étudiants dans un collège technologique ;

- tous les étudiants qui s'inscrivent dans un programme de formation au Institut National de Technologie.
- ou ceux qui reçoivent une formation préparatoire en langue japonaise ou dans d'autres disciplines en prélude à leur admission au Institut National de Technologie.

2. Filières d'études proposées

Ceux qui souhaitent étudier au Japon en qualité d'étudiant dans une université technique doivent choisir un domaine de spécialisation de la liste ci-après de 1 à 8.

- 1) Génie mécanique
- 2) Génies électrique et électronique
- 3) Informatique, communication et réseaux
- 4) Science des matériaux
- 5) Architecture
- 6) Génie civil
- 7) Technologie maritime
- 8) Autres filières(*).

(*)Les candidats aux filières d'études de la catégorie (8) pourraient rencontrer des difficultés à trouver une université technique d'accueil.

3. Conditions de soumission de dossier

MEXT accepte les candidatures d'étudiants internationaux pour étudier au Japon qui satisfont aux qualifications et conditions suivantes.

- être de nationalité burkinabè ;
- être né(e), en principe, après le 2 avril 1997 inclus ;
- avoir terminé 11 ans de scolarité dans des pays autres que le Japon.
- être reconnu comme étant en bonne santé physique et mentale par un médecin sur le formulaire « Certificate of Health » ;
- arriver au Japon dans la période du 1^{er} avril au 7 avril 2022 ;
- être motivé à apprendre la langue et la culture japonaises, de plus, en principe, les candidats doivent être disposés à effectuer leurs études collégiales au Japon en japonais.

4. Durée de la bourse

(1) Les études de la « Bourse pour les étudiants de Institut National de Technologie » durent normalement 4 ans à partir d'avril 2022 jusqu'en mars 2026, sauf pour les boursiers en technologie maritime, pour lesquels elles durent 4 ans et demi, soit d'avril 2022 à septembre 2026.

(2) Si un boursier est diplômé de l'Institut National de Technologie, est admis pour inscription à un cours avancé dans cette Institut ou dans une université en tant qu'étudiant transféré de troisième année et s'il/elle a une réussite scolaire exceptionnelle qui répond à certains critères, il / elle peut avoir la période de son / sa bourse prolongée après examen réussi par MEXT.

5. Frais couverts par la bourse

(1) Les dépenses quotidiennes sont couvertes sous forme d'une allocation mensuelle. Cette allocation mensuelle est de 117 000 yen. Si l'étudiant est bénéficiaire d'un programme de recherche dans une région donnée, il lui sera ajouté 2 000 ou 3 000 yen par mois.

En cas d'absence prolongée du boursier aux cours d'université, son allocation ne lui sera pas versée.

(2) Les frais de voyage comprennent :

- un billet d'avion aller du Burkina Faso vers le Japon au début de la période de la bourse
- un billet d'avion retour du Japon vers le Burkina Faso à la fin de la période de la bourse

(3) Les frais de scolarité comprennent les frais d'examens d'entrée, d'inscription et de cours.

6. Procédure de sélection des boursiers

(1) Présélection au niveau de l'Ambassade

La présélection des candidats se fait sur la base des résultats obtenus aux trois épreuves suivantes :

- (a) Sélection sur le dossier : dernier délai pour le dépôt de dossier - **le 21 juin 2021**

- (b) Examen écrit pour les candidats présélectionnés sur dossier - **le 2 juillet 2021** (l'examen se passe en une seule journée)
- (c) Entretien oral pour ceux qui ont réussi l'examen écrit. - **en juillet 2021**
- (2) Proposition des candidats présélectionnés par l'Ambassade au MEXT - **en août**
MEXT effectuera ensuite la sélection des candidats recommandés et prendra la décision finale.
- (3) Résultat de la sélection finale des boursiers par le MEXT – **en janvier 2022**

7. Examen écrit

L'examen écrit comporte 4 épreuves :

- une épreuve de mathématiques
- une épreuve de sciences physiques ou de chimie
- une épreuve d'anglais
- et une épreuve de japonais(*).

-L'épreuve de la langue japonaise est obligatoire pour tous les candidats même pour ceux qui n'ont jamais étudié cette langue. Les résultats de cette épreuve ne seront consultés qu'à titre indicatif et serviront seulement de référence pour les cours de l'apprentissage de la langue japonaise que les candidats définitivement sélectionnés commenceront une fois arrivés au Japon.

- Toutes les épreuves sauf celle de la langue japonaise, d'une durée de 60 minutes chacune, seront administrées en anglais. L'épreuve de la langue japonaise dure 2heures.

- Les dictionnaires et les calculatrices ne seront pas autorisés.

- Les épreuves des années précédentes sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.studyinjapan.go.jp/en/planning/scholarship/application/examination.html>

8. Composition du dossier de candidature

Les candidats doivent soumettre les documents suivants à la mission diplomatique japonaise dans le pays du demandeur dans le délai imparti. Ses documents doivent être rédigés en japonais ou en anglais, ou une traduction dans l'une de ces langues doit être attachée. Les documents soumis ne seront pas retournés.

(1) Formulaire « 2022 Application Form (College of Technology Students) » rédigé en caractères d'imprimerie (les informations doivent être saisies à la machine). **(1 original et 1 photocopie)**

* 1 Photo d'identité au format 4,5cm x 3,5cm (tête non couverte) prise dans les 6 derniers mois, avec identité et nationalité au verso, à joindre à l'endroit indiqué sur chacun d'un exemplaire de formulaire (1)

(2) Relevés de notes (en anglais, à défaut, en français avec la traduction en anglais juridique). **(1 original et 1 photocopie)**.

- Pour les candidats inscrits à l'université :

Relevés de notes des 3 années du lycée et celles de l'université pour ceux qui y sont), soit originaux ou copies légalisées

- Pour les candidats qui sont au lycée :

Relevés de notes des du lycée, soit originaux ou copies légalisées.

(3) Certificat du diplôme de baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires, soit original ou copie légalisée (en anglais ou à défaut, en français avec la traduction en anglais juridique) pour les candidats ayant déjà obtenu ce diplôme. **(1 original et 1 photocopie)**.

(4) Une lettre de recommandation rédigée par le chef de l'établissement universitaire fréquenté ou par le professeur encadrant, saisie à la machine ou manuscrite en caractères d'imprimerie en anglais. **(1 original et 1 photocopie)**.

(5) Formulaire « Certificate of Health » rempli en japonais ou en anglais par un médecin. **(1 original et 1 photocopie)**.

Le certificat médical sera demandé ultérieurement, après les résultats de l'examen écrit et l'entretien oral.

(6) L'original ou la copie légalisée du certificat de scolarité (en anglais ou à défaut, en français avec la traduction anglaise juridique) .

- **seulement pour les candidats déjà inscrits dans un établissement de niveau universitaire**

(7) Certificat de compétence linguistique : seulement dans le cas où le candidat a des documents attestant la maîtrise du japonais ou de l'anglais. **(2 photocopies)**

Si le document est obtenu par Internet, celui-ci devra comporter le nom, le prénom du candidat ainsi que les informations qui justifient sa capacité linguistique (telles que le niveau obtenu, les notes.)

* **Remarque** :

- Les dossiers doivent être numérotés en haut à droite suivant l'ordre ci-dessus.

- Le nombre de places pour le concours de présélection étant limité, seuls les meilleurs candidats seront convoqués dans la limite des places disponibles.

- Il est fortement conseillé de consulter la version japonaise ou anglaise (ci-après). La traduction en français est juste à titre indicatif.

https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_technology.html

Le dossier d'inscription au concours doit être expédié par la voie postale à l'Ambassade du Japon jusqu'au **lundi 21 juin 2021, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous. L'Ambassade du Japon ne peut être tenue pour responsable en cas de perte de courrier ou de sa non livraison à bonne date et à la bonne adresse.**

N.B. Envoi du dossier par voie postale uniquement

**Ambassade du Japon
(Bourse 2022 – College of Technology Students)
01 B.P. : 5560 Ouagadougou 01 Burkina Faso
sise à Ouaga 2000**

9. Téléchargement des documents

https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_technology.html

10. Informations utiles

(1) Avant de partir au Japon, il est recommandé de se renseigner sur ce pays, y compris la langue japonaise, les coutumes, les différences de législation entre les deux pays, leurs systèmes éducatifs, les universités, etc.

(2) Il est nécessaire de préparer soi-même une somme d'environ 2,000 US\$ (1million de FCFA) pour le début de la vie au Japon.

(3) Il est obligatoire de s'inscrire au système national d'assurance maladie.

(4) Le logement est fournis par l'Institut National de Technologie mais le loyer est pris en charge par l'étudiant.

(5) Voix d'anciens boursiers

https://www.bf.emb-japan.go.jp/itpr_fr/00_000225.html

(6) Pour de plus amples informations :

M. BARRY KISWINDSIDA SAIDOU (Mail : barry.kiswindsida.saidou@ou.mofa.go.jp)